



Séance du 27 mai 2010

N°2010.05.B.4.

OBJET : PISCINE COMMUNAUTAIRE - TARIFS SAISON 2010

Le vingt-sept mai deux mille dix à seize heures trente minutes, les membres du bureau communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville de Monts sous la présidence de Monsieur Jacques DURAND.

Etaient présents :

- Commune d'Artannes-sur-Indre : M. Pascal HOULARD
- Commune d'Esvres-sur-Indre : Mme Lucie DEGAIL
- Commune de Montbazou : M. Bernard REVECHE
- Commune de Monts : M. Jacques DURAND
- Commune de Saint-Branches : M. Bernard BOURINEAU
- Commune de Sorigny : M. Alain ESNAULT
- Commune de Truyes : M. Jean-Claude LANDRE
- Commune de Veigné : M. Patrick MICHAUD

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 15 avril 2008 portant délégation au bureau du pouvoir de fixer tous tarifs, redevances et droits prévus au profit de la Communauté de Communes qui n'ont pas un caractère fiscal ;

Considérant qu'il appartient à la Communauté de Communes du Val de l'Indre en tant qu'autorité gestionnaire et exploitante de la piscine de Saint-Branches d'en fixer les tarifs ;

Après en avoir délibéré, le bureau a décidé à l'unanimité :

- **De fixer** comme suit les tarifs applicables pour la saison 2010 :

Adultes ticket unitaire	2,45 €
Adultes carte de 10 entrées	17,65 €
Enfants de moins de 15 ans ticket unitaire	1,95 €
Enfants de moins de 15 ans carte de 10 entrées	13,65 €
Associations à objet sportif natatoire dont le siège est situé sur le territoire communautaire	Gratuité
Autres groupements au sens de l'article 2 du règlement général	2,95 € par ligne d'eau et par heure

La validité des cartes de 10 entrées est limitée à deux ans à compter de leur date d'achat.

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Transmis à la Préfecture le :

07 JUIN 2010

Publié ou notifié le :

09 JUIN 2010

Pour extrait conforme



Le Président,

Jacques DURAND